

**C.A.P.T.A.G.E.S. du BONNEVALAIS**

2, rue de la Chapelle

Montemain 28800 SAUMERAY

E-mail : [captagesdubonnevalais@gmail.com](mailto:captagesdubonnevalais@gmail.com)

Site internet : <http://captagesbonnevalais.free.fr>

A Monsieur le Président de la Communauté de  
Communes du Bonnevalais,  
A Monsieur le Vice-président chargé de l'Eau,  
A Mesdames et Messieurs les Délégués de la  
Communauté de Communes,

Saumeray, le 25 janvier 2013,

Mesdames, Messieurs,

Suite aux différentes décisions prises par le Conseil Communautaire concernant l'eau dans le Bonnevalais, nous venons par la présente vous faire part de quelques-unes de nos réflexions et de nos questions.

En premier lieu, lors du Conseil Communautaire du 8 octobre 2012, il a été décidé à l'unanimité :

- De faire réaliser l'analyse des taux de nitrates sur l'ensemble des forages agricoles de la Communauté de Communes
- De lancer une consultation afin de mandater un bureau d'études pour l'étude piézométrique de la nappe

Sachez que nous serons particulièrement vigilants à la suite donnée à ces décisions qui ont été votées à l'unanimité.

En effet, les analyses que nous avons réalisées nous-mêmes en août dernier sur presque la moitié du périmètre de la communauté de communes nous ont permis de mettre en évidence une zone où les taux de nitrates sont très bas. Et ceci, bien qu'il ait toujours été dit qu'une telle zone ne pouvait exister (et alors même que jamais une telle densité d'analyses n'avait été réalisée). Vous avez donc voté la décision de réaliser des analyses des taux de nitrates sur l'ensemble du territoire communautaire ; cela nous semble être, en effet, indispensable -et facile- pour avoir une connaissance fiable et précise des concentrations en nitrates rencontrées et pouvoir ainsi mettre éventuellement en évidence d'autres zones intéressantes.

Il est d'ailleurs surprenant qu'après une aussi longue réflexion sur le dossier de l'eau, il n'ait jamais été recherché les lieux les plus propices à la production en quantité d'une eau de bonne qualité. Au contraire, le choix s'est très vite orienté vers Prémoteux qui, non seulement est situé en

**C.A.P.T.A.G.E.S. du BONNEVALAIS**

Cercle d'Agriculteurs et de Propriétaires Travaillant pour l'Aménagement et la Gestion de l'Eau et sa Sauvegarde

## **C.A.P.T.A.G.E.S. du BONNEVALAIS**

2, rue de la Chapelle

Montemain 28800 SAUMERAY

E-mail : [captagesdubonnevalais@gmail.com](mailto:captagesdubonnevalais@gmail.com)

Site internet : <http://captagesbonnevalais.free.fr>

zone inondable (pour preuve il y a quelques semaines) mais qui, en plus, présente un taux de nitrates très au-dessus de ce que nous avons mis en évidence dans le secteur.

L'autre site retenu, quant à lui, est celui des Près Nolleys, de qualité bien moyenne et situé dans une zone particulièrement vulnérable par sa proximité de Bonneval et en particulier de la zone industrielle dont il a déjà subi d'ailleurs certaines pollutions industrielles lors des accidents de Laganne et de Reckitt, ce qui n'est pas pour rassurer... De surcroît, ce forage présente un débit plus que moyen puisqu'il a été évoqué lors de la commission de l'eau du 20 novembre 2012 - et pour la première fois !- la nécessité de réaliser un forage supplémentaire aux environs des Près Nolleys pour compléter et assurer l'équilibre de la ressource en eau. Cette annonce a pour le moins surpris les membres présents qui n'avaient jamais entendu parler de cette nécessité, à croire que le potentiel de production des Près Nolleys n'avait jusqu'à présent, encore pas bien été appréhendé.

D'autre part, le Conseil Communautaire du 13 décembre 2012 a validé l'avant-projet interconnexion eau potable.

Dans ce projet, il est question, entre autres, de la construction d'une usine de traitement dont les travaux débuteraient « dès 2013 ».

Et cela, avant même de savoir quels seront les puits retenus ? Et avant même de savoir si de l'eau de bonne qualité sera trouvée ?

Nous prenons tout de même acte des propos de Monsieur le Président de la Communauté de Communes comme quoi 'assurément, si de l'eau de qualité était trouvée, l'usine ne serait pas construite...'

Ceci dit, cet avant-projet adopté en dernière limite pour éviter entre autres la perte de subventions, présente encore et malgré une longue période d'études et de réflexion, beaucoup d'incertitudes (ressources en eau, financement...).

Pour ce qui nous concerne, c'est-à-dire le choix des ressources en eau, vous comptez réaliser l'ensemble des engagements pris (analyses des taux de nitrates, piézométrie et recherche d'eau de bonne qualité) au cours de l'année 2013. Ce délai est très court pour trouver une alternative au premier choix de sites de production. Et si les choses n'avancent pas très vite, la communauté de communes devra, une fois encore, décider d'arrêter un choix de sites de production par défaut car il sera trop tard pour trouver des alternatives.

Nous espérons sincèrement que les promesses faites seront réellement suivies de faits et qu'il ne s'agit pas seulement de nous calmer et de gagner du temps.

Et si toutefois, la décision du choix devait être prise une nouvelle fois dans l'urgence, il sera alors certain que ce choix aura été réalisé sans en avoir exploré toutes les possibilités et en particulier celles pouvant conduire à un moindre traitement de l'eau ce qui permettrait de limiter d'autant l'augmentation du prix de l'eau distribuée -ce qui vous en conviendrez, concernerait alors TOUS les habitants et ne manquerait pas de les intéresser-.

C'est pourquoi nous resterons vigilants tout au cours de l'année 2013 sur le bon avancement des différentes promesses faites.

**C.A.P.T.A.G.E.S. du BONNEVALAIS**

Cercle d'Agriculteurs et de Propriétaires Travaillant pour l'Aménagement et la Gestion de l'Eau et sa Sauvegarde

**C.A.P.T.A.G.E.S. du BONNEVALAIS**

2, rue de la Chapelle

Montemain 28800 SAUMERAY

E-mail : [captagesdubonnevalais@gmail.com](mailto:captagesdubonnevalais@gmail.com)

Site internet : <http://captagesbonnevalais.free.fr>

Enfin, nous sommes également surpris qu'il ne soit toujours pas question de l'indemnisation pérenne de toutes les personnes concernées par ces projets malgré nos nombreuses remarques à ce sujet.

Or, vous n'êtes pas sans savoir que les servitudes administratives affectées à la protection des captages sont indemnissables, la charge de l'indemnisation incombant au propriétaire du captage. En effet, il n'est juridiquement pas possible de faire supporter à une seule partie de la population les effets de la protection d'eau potable, bien public par excellence.

Ainsi, vous l'aurez sans doute compris, nous ne sommes toujours pas rassurés quant à ce dossier et à sa gestion qui nous paraît pour le moins hasardeuse eu égard aux sommes engagées et aux répercussions sur l'ensemble de la population.

Nous vous rappelons que si nous sommes, pour la plupart des membres de l'association, agriculteurs et/ou propriétaires concernés par ce projet, nous n'en sommes pas moins aussi citoyens et consommateurs, et à ce titre, tout aussi concernés par les décisions prises par nos élus.

Ainsi, dans l'attente de réponses précises et rapides à nos questionnements, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. M...', is written over a horizontal line.

**C.A.P.T.A.G.E.S. du BONNEVALAIS**

Cercle d'Agriculteurs et de Propriétaires Travaillant pour l'Aménagement et la Gestion de l'Eau et sa Sauvegarde